

REGLEMENT

ARTICLE 1 **CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION**

Le Trophée du meilleur tireur de bière d'Alsace est ouvert à l'ensemble des barmans et serveurs, sans distinction d'âge, qui travaillent dans un établissement (bar, restaurant, discothèque, hôtel) ou qui sont en cours de formation.

Pour concourir, il faudra compléter la fiche d'inscription en annexe et l'envoyer à info@umih67.fr

ARTICLE 2 **DATE ET HORAIRES DES EPREUVES**

Les épreuves ont lieu au Salon Egast le lundi 28 février 2022 de 17h à 20h.

Les modalités de présentation aux épreuves du concours seront communiquées aux candidats à l'issue de la validation des candidatures et seront envoyées par mail aux candidats retenus.

Les candidats devront passer un test en Questionnaire à Choix Multiples pour départager les 8 meilleurs candidats. La note de ce questionnaire compte pour l'épreuve du tirage à hauteur de 20 points sur 100.

Les 8 candidats obtenant les meilleures notes à ce questionnaire seront sélectionnés et pourront concourir sur l'espace concours pour l'épreuve pratique du tirage de bières.

L'épreuve consistera à proposer et servir 4 bières selon le panel proposé par les organisateurs à 4 clients comme dans un établissement traditionnel.

ARTICLE 3 **MATERIEL**

L'ensemble du matériel sera mis à disposition par les organisateurs : meuble avec tireuses pression, fûts, CO2, bières en bouteille, verres, sous-bocks.

Des fiches produits seront à disposition des candidats pour parfaire leur connaissance sur les produits proposés et une dégustation de chaque produit sera possible avant le début de l'épreuve pratique.

TROPHÉE DU MEILLEUR TIREUR DE BIERE D'ALSACE

ARTICLE 4 **JURY DES EPREUVES**

Le jury sera composé de professionnels ayant trait à la culture brassicole au sens large.

Les décisions du jury sont souveraines, aucune contestation ne sera acceptée.

ARTICLE 5 **NOTATION**

La notation sera basée sur les aptitudes et les connaissances du candidat sur les points suivants :

La notation, sur un total de 100 points, sera répartie comme suit :

- 20 points sur l'épreuve écrite du questionnaire de sélection
- 80 points lors de l'épreuve pratique

Les principaux points d'évaluation vont porter sur la prise de commande, la technique de tirage, la commercialisation et le service.

ARTICLE 6 **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Le candidat accepte le présent règlement. Aucun support ou livre ne sont autorisés sur place et l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant la présentation et l'épreuve écrite. Tout manquement à ces dispositions pourra être cause d'élimination du concours par le jury ou les organisateurs.

ARTICLE 7 **DOTATION - PRIX**

La promulgation des résultats et la remise des prix seront effectuées immédiatement après compilation des résultats, sur le lieu du concours.

1 - Le gagnant se verra remettre le Trophée 2022 du Meilleur tireur de bière ainsi qu'un chèque de 500 Euros.

- 2 - Le second se verra remettre un chèque de 300 Euros.
- 3 - Le troisième se verra remettre un chèque de 150 Euros.

REGLEMENT DU CONCOURS « TROPHEE DU MEILLEUR TIREUR DE BIERE D'ALSACE 2022 » 2

TROPHÉE

DU MEILLEUR TIREUR DE BIERE D'ALSACE

ARTICLE 8 **PUBLICATION - ENGAGEMENT**

Les candidats gagnants (1er, 2ème, 3ème) autorisent les organisateurs à publier et à diffuser leur photo et à les citer, le cas échéant.

Les lauréats s'engagent à être présents à un des événements organisés par Brasseurs d'Alsace (Au gré des bières, lancement des bières de Printemps ou Noël).

ARTICLE 9 **DEFRAIEMENT / BADGE**

Il n'y a pas de défraiement, les frais de déplacement et d'hébergement des candidats retenus pour l'épreuve sont à leur charge. Ils sont invités à s'inscrire sur le site internet d'Egast pour se procurer leur badge à l'entrée du salon ou au Palais des Congrès, comme les visiteurs professionnels.

ARTICLE 10 **INSCRIPTIONS**

Les bulletins d'inscription ci-dessous sont recevables jusqu'au 11 février 2022 auprès de :
info@umih67.fr ou

UMIH Bas-Rhin
6, Place de Bordeaux
CS 70004
67080 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 25 05 15

L'organisateur se charge de prévenir les candidats sélectionnés avant le 18 février 2022.

TROPHÉE
DU MEILLEUR TIREUR
DE BIÈRE D'ALSACE

BULLETIN D'INSCRIPTION

CANDIDAT.E

Nom :

Prénom :

Adresse Privée : (pour l'envoi des récompenses le cas échéant) :

Tel : Courriel :

J'autorise expressément l'organisateur à diffuser les photos éventuelles dans le cadre du droit à l'image

J'accepte le règlement du concours du Meilleurs tireur de bière d'Alsace 2022

EMPLOYEUR / ECOLE PROFESSIONNELLE

Établissement :

Adresse :

Tel :

Bulletin à retourner à l'UMIH67, par voie postale ou courriel :

6, Place de Bordeaux - CS 70004 - 67080

Strasbourg Cedex Tél. 03 88 25 05 15

Email : info@umih67.fr

Signature

REGLEMENT DU CONCOURS « TROPHEE DU MEILLEUR TIREUR DE BIERE D'ALSACE 2022 » 4